SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

FRANCE RELANCE

PRÉFET
DE LA SAVOIE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACCORD-CADRE ENTRE L'ÉTAT ET LE DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

SAVOIE RELANCE

Préambule

Le 3 septembre dernier, le Gouvernement a annoncé un plan de relance exceptionnel de 100 Md€ pour répondre à la situation économique inédite que traverse notre pays.

L'année 2020 restera en effet marquée par une crise sanitaire sans précédent par sa nature et sa durée. La Covid-19 a entraîné une récession soudaine, liée à la décision de placer la sécurité sanitaire des populations au-dessus de toute autre considération et donc de mettre en œuvre des mesures de restriction importantes de l'activité économique.

Si l'impact de cette crise est majeur pour l'économie française, les pouvoirs publics ont mis en œuvre de nombreuses mesures pour en limiter les effets.

Ainsi, l'État a déployé, entre mars et juillet 2020, un plan d'urgence de 470 Md€ de soutien immédiat aux entreprises afin de garantir le pouvoir d'achat des Français, de préserver les emplois et d'éviter les faillites d'entreprises. La mise en œuvre de ces mesures d'urgence a constitué une première réponse.

Ainsi en Savoie, on dénombre à ce jour :

- Plus de 13 000 entreprises et établissements, soit 80 % des établissements éligibles du département, qui ont eu recours à l'activité partielle pour 20 millions d'heures indemnisées. Le soutien financier de l'État déployé à travers le financement de l'activité partielle s'élève en Savoie à 204 M€.
- Plus de 22 000 entreprises qui ont eu recours au fonds de solidarité pour un montant total d'aides versées de 226 M€.
- 6 178 prêts garantis par l'État ont été signés pour un montant de 913 M€.
- 178 M€ d'avances de trésorerie mis en œuvre par l'URSSAF en faveur des employeurs au titre des échéances de mars à janvier 2021. Au 31 janvier, 7 490 entreprises (soit 40 % des employeurs immatriculés en Savoie) bénéficiaient toujours d'un report.
- 1,3 M€ d'aides financières ont été versées par l'URSSAF aux travailleurs indépendants.

Ces mesures représentent un soutien financier de l'Etat, direct et indirect, à hauteur d'1,5 Md€ depuis mars 2020.

En 2021, le déploiement de ces mesures se poursuit de manière étendue afin de prendre en compte les spécificités du département de la Savoie et l'activité des entreprises liées au tourisme et aux remontées mécaniques ainsi que le précisent :

- le décret n° 2020-1620 du 19 décembre 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19,

- ainsi que le décret n° 2020-1770 du 30 décembre 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de Covid-19.

En outre, à la suite de la fermeture des remontées mécaniques, le Gouvernement a annoncé le 1er février 2021 :

- La mise en place d'un dispositif spécifique d'indemnisation des remontées mécaniques qui fait actuellement l'objet d'échanges avec la commission européenne pour être prochainement déployé notamment en Savoie.

- L'élaboration au printemps d'un plan d'investissement pour le tourisme de montagne qui permettra de disposer, dans les années à venir, d'une offre plus verte, plus diversifiée et plus compétitive, en lien avec les collectivités territoriales, les entreprises et l'ensemble des acteurs de la montagne.

Aussi, le présent accord départemental de relance ne tient pas compte à ce jour du "Plan de relance de la Montagne" qui sera élaboré. Cet accord sera adapté pour être enrichi par ces nouvelles mesures à venir dès qu'elles seront élaborées, avec l'objectif d'assurer leur déploiement optimal en Savoie.

Les acteurs locaux ont également pris des mesures importantes visant à atténuer les conséquences de ce choc. Le Département de la Savoie est un acteur institutionnel indispensable dans la gestion de crise et pour ses politiques en faveur des solidarités sociales et territoriales. Comme à chaque fois qu'il a dû affronter des situations extrêmes, il a apporté des réponses d'urgence à la crise sanitaire et su mettre en œuvre des actions spécifiques relevant de ses compétences.

Dans ce contexte exceptionnel, le Département a mis en œuvre de nombreuses actions en direction de l'ensemble des Savoyards, des collectivités et des acteurs socio-économiques du territoire. De plus, il a joué un rôle majeur en tant que donneur d'ordre auprès d'entreprises en renforçant ses programmes d'investissement dans plusieurs domaines.

Fortement mobilisé depuis le début de la crise sanitaire, le Département de la Savoie a joué un rôle central de coordinateur territorial. Avec le Préfet, il a réuni à plusieurs reprises les acteurs économiques, sociaux et touristiques pour prendre ensemble des mesures d'urgence et de soutien pendant la période de confinement à travers des conférences économiques et sociales, des comités BTP et des conférences tourisme.

Le Département de la Savoie a notamment mobilisé plus de 40 M€ de dépenses exceptionnelles en juin 2020 pour :

- Prévenir les répercussions sociales de la crise sanitaire : plus de 2 M€ en faveur des travailleurs sociaux, prime de 1 000 € versée aux quelques 2 000 salariés des établissements et services travaillant dans les foyers de vie et foyers d'hébergement aux côtés des personnes âgées et des personnes handicapées, plus de 2 M€ du budget consacré au revenu de solidarité active (RSA), création d'un « chèque déjeuner » destiné aux familles de collégiens les plus démunies.

- Soutenir les collectivités et les associations savoyardes : création d'un fonds spécial Covid-19 doté de 1,7 M€ destiné aux communes et intercommunalités pour financer leurs dépenses liées à la crise sanitaire (fonds abondé d'1 M€ en 2021), réalisation de commandes groupées de 150 000 masques pour le compte des communes et intercommunalités, augmentation de 50 % du fonds de développement de l'animation locale (FDAL) porté à 600 000 € pour renforcer l'aide apportée aux associations, anticipation du versement des subventions.

- Faciliter la reprise de l'activité économique : avances aux entreprises prestataires du Département sur les marchés publics, plan de relance des investissements départementaux de près de 20 M€ pour soutenir les entreprises du BTP, campagne de promotion touristique de la destination Savoie Mont-Blanc en juin prochain et aides aux refuges et centres de vacances.

En complément des indispensables mesures de sauvegarde et de soutien immédiat aux entreprises, le Gouvernement a pour sa part décidé d'engager un plan de relance d'une ampleur historique. Avec ses 100 Md€, le plan France Relance est quatre fois plus important que celui qui avait été mis en place à la suite de la crise de 2008. Son objectif est de revenir le plus rapidement possible au niveau de richesse d'avant crise.

Les trois axes du plan de relance, que sont l'écologie, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale sont autant de leviers pour atténuer les effets de la crise économique, dans un rôle contra-cyclique, combattre et réduire les inégalités accentuées par la situation sanitaire, notamment par des mesures en direction des populations et des territoires les plus touchés, et accélérer la transformation de notre économie pour renforcer sa résilience.

La priorité du gouvernement est le soutien à l'emploi. Le développement de l'activité partielle et le plan « 1 jeune, 1 solution » permettent à la fois de soutenir les emplois existants et d'investir pour créer ceux de demain. Le redressement de notre économie suppose également le soutien au tissu économique. Les baisses massives d'impôts de production et les aides à destination des plus petites entreprises doivent les amener à conforter leurs fonds propres et à préparer l'avenir, par exemple par la numérisation.

Le plan de relance s'articule ainsi autour de trois leviers d'action structurants.

Le premier d'entre eux concerne la transition écologique avec notamment un investissement massif dans la rénovation énergétique, dans les infrastructures de transport et les mobilités douces, dans les actions en faveur de la protection de la biodiversité.

Le deuxième axe vise la compétitivité et le dynamisme de nos industries. Il a pour ambition la relocalisation et l'investissement dans les filières stratégiques.

Enfin, la cohésion sociale et territoriale, forte attente de nos concitoyens et de nos collectivités, a pour objectif de soutenir ceux qui sont le plus touchés par la crise, en particulier les jeunes et les personnes démunies, tout en créant les conditions pour créer de nouvelles dynamiques de développement dans les territoires.

La vision de long-terme du plan de relance repose sur la capacité de développer la résilience des territoires face aux crises, qu'elles soient sanitaires, économiques, sociales ou climatiques et de conforter l'évolution vers une économie plus écologique, plus compétitive et plus solidaire.

Sa mise en œuvre rapide s'appuie nécessairement sur les territoires et les collectivités territoriales. Ainsi, la territorialisation du plan de relance permet d'assurer son déploiement rapide, efficient et au plus proche des territoires en s'appuyant sur des projets déjà engagés ou à l'étude afin d'en accélérer la mise en œuvre. La déclinaison du plan dans les territoires est une garantie d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

A cet effet, la circulaire n° 6220/SG du Premier Ministre du 23 octobre 2020, relative à la mise en œuvre territorialisée du plan de relance, a prévu que le déploiement du plan France Relance sera facilité par plusieurs niveaux de contractualisation de l'État au niveau local à travers :

- les accords régionaux de relance et les CPER
- les accords de relance entre l'État et les départements
- les contrats avec les territoires et notamment les établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Le présent accord de relance est conclu entre :

- l'État, représenté par **Pascal BOLOT, Préfet de la Savoie**,

et

- le Département de la Savoie, représenté par **Hervé GAYMARD, Président du Département** dûment habilité par la décision de la Commission permanente du 29 janvier 2021.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de l'accord de relance

Le présent accord exprime et consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse adaptée aux conséquences de la crise que nous traversons, en soutenant de manière renforcée le secteur économique et l'emploi savoyard et en plaçant au cœur de leurs actions les objectifs du plan de relance national que sont la transition écologique, la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

Sur ces principes, les parties conviennent des mesures qu'elles mettent en œuvre conjointement pour décliner celles du plan de relance en Savoie, de manière rapide et efficiente. Par la démultiplication de différentes sources de financements, dans le respect de leurs compétences respectives, les parties au présent accord renforcent l'effet de levier en soutenant les projets savoyards portés par le Département, par les communes et intercommunalités ou par les acteurs socio-économiques.

Ces cofinancements pourront être issus de crédits des différents dispositifs en place au niveau du Département de la Savoie dont une grande partie s'inscrit déjà dans les objectifs du plan de relance ou tout autre crédit exceptionnel que celui-ci souhaiterait mobiliser comme il l'a déjà fait pour plus de 40 M€ depuis mars 2020. L'État de son côté mobilisera également ses différentes sources de crédits de droit commun ou exceptionnels liés au plan de relance pour accompagner les projets de la Savoie. Dans l'attente de la notification des crédits déconcentrés pilotés par le préfet, les montants indiqués ci-dessous constituent des montants estimatifs.

Enfin, les parties s'engagent également à participer au déploiement du plan de relance en accompagnant des projets mis en œuvre sur le territoire par d'autres acteurs locaux, notamment les collectivités territoriales (communes, EPCI), dans un principe de solidarité territoriale.

Dans le cadre des enjeux développés dans le présent accord, le Département de la Savoie se fixe pour ambition de présenter des demandes complémentaires au titre des différentes mesures du plan de relance de l'État pour ce qui concerne ses propres projets ou pour soutenir les projets portés par des collectivités savoyardes ou acteurs socio-économiques.

Dans un souci partagé de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord pourront être adaptés à tout moment pour tenir compte des évolutions de la situation locale ou des conditions de mise en œuvre du plan de relance.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Article 2 : rénovation thermique des bâtiments

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre par l'État, à destination notamment des collectivités territoriales. Il doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. L'ambition est de réduire la consommation d'énergie liée à ces bâtiments afin d'atteindre les objectifs fixés par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « tertiaire » à savoir la réalisation de 40 % d'économies d'énergie en 2030 par rapport à 2010, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Le Département de la Savoie poursuit quant à lui son action relative à la performance énergétique avec des opérations de rénovation de son patrimoine, le renforcement de l'isolation des bâtiments existants, l'amélioration des équipements de chauffage et de ventilation et le recours aux énergies renouvelables.

Dans cette perspective, le Département a notamment entrepris ou pour projet la rénovation de plusieurs collèges :

- Collège Joseph Fontanet à Frontenex : restructuration complète du collège avec rénovation thermique (11,5 M€)
- Collège Louise de Savoie à Chambéry : restructuration du collège avec rénovation thermique (9,6 M€)
- Collège Edmond Rostand à la Ravoire : restructuration complète du collège avec rénovation thermique (14,6 M€)
- Collège de Bissy à Chambéry : restructuration complète du collège avec rénovation thermique (10 M€)
- Collège de Boigne à la Motte-Servolex : restructuration complète du collège avec rénovation thermique (9,6 M€)
- Collège Georges Sand à la Motte-Servolex : rénovation thermique du bâtiment avec extension de la demi-pension (7 M€)
- Collège la Lauzière à Val d'Arc : restructuration du collège avec rénovation thermique (4,7 M€)
- Collège Joseph et Xavier De Maistre à Saint-Alban-Leysse : restructuration partielle avec rénovation thermique (2,7 M€)
- Collège Le Bonrieu à Bozel : installation d'une chaudière bois avec isolation extérieure des bâtiments (2,7 M€)
- Collège Jovet à Aime : extension de la demi-pension avec isolation du bâtiment (2,1 M€)

Le Département souhaite également engager des opérations de rénovation énergétique dans différents bâtiments de son patrimoine, tels que :

- la reconstruction de la maison technique et l'isolation du centre routier de Yenne (2,3 M€),
- l'isolation thermique de la maison sociale du bassin chambérien, de la MDPH et de la maison des sports (1,5 M€),
- la restructuration du site du service du matériel et de la maintenance routière à Chambéry (25 M€).

Ainsi, en 2021 et 2022, l'État s'engage à mobiliser environ 2,3 M€ au profit de la rénovation énergétique des collèges.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera en 2021 la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement départemental dédiée à la rénovation énergétique, dotée de 300 M€ au niveau national et qui bénéficiera à hauteur de 36 M€ aux départements de la région Auvergne Rhône-Alpes. Il s'engage également à mobiliser en 2022 la dotation de soutien à l'investissement départemental en appui à la rénovation des projets de rénovation énergétique du Département.

En outre, l'État et le Département soutiennent financièrement les collectivités (communes, EPCI) dans leurs projets de rénovation énergétique de leur patrimoine :

- Dans ce cadre, le département soutient financièrement les collectivités dans les projets de rénovation énergétique de leur patrimoine (FDEC) ainsi que les particuliers en situation de précarité énergétique dans la rénovation de l'habitat privé.
- De son côté, l'État a financé en 2020 les projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales à hauteur de 5,7 M€ et s'engage à mobiliser 4 M€ en 2021 sur la dotation de soutien à l'investissement local dédiée à la rénovation énergétique au profit des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics des communes et intercommunalités.

Enfin, l'État et le Département interviennent en soutien à la rénovation énergétique des logements des particuliers :

- Dans ce cadre, le Département participe au nouveau service public de la performance énergétique de l'habitat afin de renseigner la population savoyarde et la guider dans ses projets de rénovation à travers des conseils techniques et des financements mobilisables.
- De son côté, l'État soutient la rénovation énergétique des logements sociaux à travers l'appel à projets « massification de la rénovation exemplaire du parc locatif social » (dit MASSIRENO), destiné à soutenir financièrement les organismes de logement social

s'engageant dans la mise en œuvre de solutions industrielles et « réplicables » de rénovation énergétique des logements du parc locatif social.

Article 3 : protection de la biodiversité et « eau »

La crise sanitaire nous rappelle que nous sommes tributaires d'une nature en bon état, dont nous tirons l'essentiel de nos ressources. Elle a mis en exergue le besoin des populations de voir se développer la protection de la nature et leurs attentes à l'égard de nouvelles politiques publiques environnementales. Le gouvernement choisit, par ce plan de relance, d'engager de nombreux chantiers en faveur des métiers de la nature et de la transition écologique pour une économie décarbonée et résiliente.

L'environnement et les paysages de la Savoie sont un atout majeur du département pour ses populations mais aussi pour les touristes qui y viennent en vacances. Les paysages sont à ce titre le premier facteur de visite des touristes en Savoie.

Compte tenu de la qualité et de la densité des espaces naturels sensibles, le Département de la Savoie s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma départemental des espaces naturels sensibles et mobilise à cet effet une enveloppe de 100 000 €. Ce travail, qui permet de répondre aux enjeux de biodiversité et en particulier des espèces emblématiques qui vivent dans ces milieux, contribue à décliner localement la stratégie nationale pour les aires protégées. La déclinaison locale devant être assurée dans le cadre d'une démarche partenariale et coconstruite, l'État s'engage à accompagner le Département dans ce projet ambitieux.

Dans le cadre de France Relance, l'État accompagne les projets de restauration écologique et d'infrastructures d'accueil du public dans les réserves naturelles nationales, les parcs naturels régionaux et les espaces protégés gérés par les conservatoires des espaces naturels à travers un appel à projets dédié à la protection de la biodiversité et mis en œuvre à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes.

En outre, toujours dans le cadre de France Relance, l'État mobilisera en 2021 1,7 M€ au profit des projets portés par le Parc national de la Vanoise. L'enjeu est de faire émerger des projets visant à préserver ou reconquérir des milieux dégradés et d'accompagner les transitions de modèles économiques, tout en associant les acteurs du territoire et en faisant travailler les entreprises locales. A titre d'exemple, ce soutien financier dans le cadre du plan de relance permettra de conduire des travaux de rénovation sur des refuges du parc, de mettre en œuvre un nouvel inventaire général de la biodiversité, d'acheter des balises pour équiper des espèces protégées ou encore de développer des outils de découverte numérique de la nature et de la biodiversité.

Le Département de la Savoie identifie d'ores et déjà plusieurs sites de restauration de continuité écologique impactés par le réseau routier départemental contribuant ainsi à la réhabilitation et à la renaturation de sites et espaces protégés.

S'agissant de la gestion de la ressource en eau, le Département lancera en 2021 un appel à projets « Eau » à hauteur d'1 M€ pour des actions en faveur de la recherche de nouvelles ressources, d'économies d'eau, d'acquisition de connaissances et d'innovation démontrant son accompagnement aux collectivités dans la transition écologique.

De son côté, au titre de France Relance, les collectivités savoyardes ont d'ores et déjà disposé en 2020 d'un soutien financier de l'Agence de l'eau à hauteur de 3,8 M€.

Ce soutien se poursuivra en 2021, en particulier à travers le dispositif « Rebond » de l'Agence de l'eau, ouvert en 2021, et pour lequel l'État s'engage à accompagner les collectivités territoriales savoyardes dans leurs projets susceptibles de bénéficier de ce soutien financier.

Par ailleurs, le Département mènera des réflexions sur le sujet de la forêt pour intégrer, dans la gestion de son patrimoine forestier, la question de son adaptation au changement climatique.

Dans le domaine agricole, le Département investiguera aussi la question du renforcement de son soutien à l'agriculture biologique en lien avec le sujet des circuits courts évoqués dans le présent accord ou avec ses dispositifs d'accompagnement des exploitants.

Au titre de France Relance, l'État lance en 2021 plusieurs appels à projets à l'échelle de la Région Auvergne Rhône-Alpes, en particulier pour soutenir les investissements matériels et immatériels dans les exploitations agricoles favorisant le bien-être animal et la biosécurité dans les élevages, accompagner les projets de territoires par la plantation de haies et par le développement de l'agriculture urbaine (jardins partagés), accompagner l'alimentation locale et solidaire à travers les projets alimentaires territoriaux ainsi que les investissements de protection face aux aléas climatiques (hydraulique agricole notamment).

Article 4 : changement climatique et protection contre les risques naturels pour un département savoyard plus résilient face aux crises climatiques

La Savoie qui dispose d'1/3 de son réseau routier situé à plus de 900 mètres d'altitude, soit environ 1 000 km, est naturellement et historiquement exposée à de nombreux risques : avalanches, coulées de neige ou de boue, laves torrentielles, chutes de blocs et éboulements, glissements de terrain.

L'évolution des températures en Savoie est de + 2°C en moyenne sur la période 2000-2009 par rapport à la moyenne de la période 1960-1990. On note également une évolution très nette en ce qui concerne la durée de la période de gel en altitude : alors qu'autrefois le gel s'installait durablement de décembre à février, les phénomènes de gel/dégel alternent maintenant même au

plus fort de l'hiver. On constate également une recrudescence d'évènements violents, que ce soit en intensité ou en durée sur les territoires de montagnes :

- une augmentation des instabilités des terrains et des falaises et des glissements, coulées de boue et laves torrentielles,
- davantage d'avalanches de fonte (même au cœur de l'hiver),
- une évolution des régimes des crues vers des évènements remarquables plus fréquents.

Cette évolution climatique a des incidences directes sur le réseau routier et nécessite une politique volontariste de protection et de recherche de résilience compte tenu de son importance économique, notamment pour la desserte de 31 stations de ski. Le Département investit ainsi chaque année entre 6 et 10 M€. Il apporte également son aide aux collectivités locales pour faire face à ces risques.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera 900 000 € en 2021 sur la dotation de soutien à l'investissement départemental pour soutenir les investissements du Département à travers son programme de sécurisation des gorges de l'Arly.

Article 5 : réduction du bilan carbone et des émissions de particules par l'utilisation de véhicules et matériels plus vertueux pour l'entretien routier ou l'aéroport

Outre la rénovation de ses bâtiments, le Département a la volonté de réduire son bilan carbone et des émissions de particules par la résorption de ses chaudières au fioul. Un programme a été établi sur les derniers collèges fonctionnant au fioul et sur les bâtiments :

- résorption de chaudières au fioul dans les collèges (1,5 M€),
- résorption de chaudières au fioul sur différents centres routiers (1,5 M€).

Par ailleurs, le Département procède à l'électrification progressive de sa flotte de véhicules et à l'installation de bornes de recharge sur le territoire.

Parallèlement au passage au tout électrique pour ses véhicules légers, le Département de la Savoie s'engage dans un programme ambitieux d'amélioration des performances environnementales de son parc de véhicules industriels visant à :

- créer un système d'entretien vertueux des voies vertes et véloroutes par la mise en place d'un atelier départemental propre doté d'un camion porteur, d'une balayeuse et de matériels de fauchage à motorisation électrique.
- initier et contribuer à la mise en place d'un écosystème utilisateur de motorisations propres en station. Il s'agit d'aller à terme vers des engins de déneigement et de damage

à motorisation électrique/hydrogène. Ce projet ne peut s'envisager qu'avec un partenariat fort avec les communes et exploitants de domaines skiables qui ont des enjeux communs et des caractéristiques de parcs identiques au Département. Il suppose également la mise en place d'un partenariat d'innovation technologique avec les constructeurs.

Une synergie sera recherchée avec les différents acteurs de la Région AURA porteurs ou impliqués dans des projets de développement de la filière hydrogène et de son utilisation comme carburant de véhicules. Le Département recherchera également des financements auprès de l'État dans le cadre des appels à projets dans ce domaine, notamment dans le cadre des appels à projets portés par l'ADEME.

Le Département a par ailleurs pour ambition d'améliorer la compétitivité de la plate-forme aéroportuaire de Chambéry Savoie Mont-Blanc, en menant des actions en faveur de la transition énergétique :

- en partenariat avec l'exploitant de l'aéroport et sa démarche de certification "Airport carbon accreditation" afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- en cohérence avec les orientations des plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des communautés d'agglomération Grand Lac et Grand Chambéry.

Ainsi, ce plan d'actions aurait notamment pour objectifs :

- de recourir à l'électrification des parcs de véhicules de piste, à la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules et avions électriques et à l'installation de points d'alimentation électrique pour les avions,
- d'installer des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'aérogare, sous réserve des faisabilités technique et réglementaire.

COMPÉTITIVITÉ

Article 6 : soutien au tourisme durable et rénovation du patrimoine

Développement du tourisme durable

Le plan de relance a pour ambition de faire émerger et grandir des projets innovants et à fort ancrage territorial dans le secteur du tourisme. La transition durable des entreprises du tourisme doit permettre de répondre à leurs besoins particuliers et d'accompagner l'évolution de leurs modèles économiques.

Le Département de la Savoie est fortement investi sur ce sujet au regard de l'importance que représente le tourisme dans son écosystème territorial et de son enjeu économique, 51 % du PIB de la Savoie étant réalisé par le secteur touristique. Il intervient déjà dans de nombreux domaines dans un souci d'attractivité et de développement maîtrisé dans le respect des principes du développement durable, en lien avec les objectifs du plan de relance et, notamment :

- soutien aux stations moyennes : un appel à projets accompagne les stations dans leur nécessaire adaptation pour répondre encore davantage aux attentes des clientèles pour simplifier leur séjour. Cela passe notamment par un renforcement des mobilités douces en stations afin de rendre l'espace plus paisible pour la clientèle. Cette intervention en faveur des stations moyennes s'ajoute à une implication forte dans l'aménagement des domaines skiables via des participations dans certaines sociétés de remontées mécaniques grâce à notre société Savoie stations ingénierie participation. Il s'agit d'outils d'investissement mais également d'ingénierie aux services des stations pour repenser leur mode de développement à la lumière des nouveaux enjeux environnementaux et sociétaux.

- amélioration de l'offre touristique d'activités de pleine nature (dont la randonnée et le cyclotourisme) : l'objectif est d'améliorer la qualité des sites de pratique en plein air en s'assurant également de leur impact réduit sur la biodiversité ainsi que de la prise en compte des autres usagers de l'espace pour une meilleure cohabitation et ce grâce au travail mené dans le cadre de la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI) et en lien avec le plan départemental des itinéraires, de promenades et de randonnées (PDIPR).

- hébergements touristiques : il s'agit d'accompagner la montée en gamme et la mise en adéquation entre les attentes des clientèles et l'offre d'hébergements, avec des exigences en matière de performance énergétique. Le Département a ciblé son action prioritairement sur les refuges, les centres de vacances, l'hôtellerie familiale, l'hôtellerie de plein air... au cœur des écosystèmes locaux.

De son côté, l'État soutient l'attractivité touristique en Savoie par la mobilisation de plusieurs dispositifs. Ainsi, dans le cadre du « plan tourisme » déployé au niveau national par l'État, 16 entreprises touristiques savoyardes bénéficient des « prêts tourisme » de BPI France pour un montant de 24 M€.

En outre, à la suite de la décision de fermeture des remontées mécaniques, l'État déploiera en 2021 une aide financière spécifique dédiée aux remontées mécaniques et dont les modalités sont en cours de définition au niveau national.

Par ailleurs, l'État apporte un soutien déterminant pour les projets touristiques portés par les territoires savoyards (collectivités territoriales, parcs naturels régionaux...). Ainsi en 2020, l'État a

mobilisé 1,2 M€ en soutien aux projets touristiques en Savoie dans le cadre du CPIER du massif des Alpes. Ce soutien se poursuivra jusqu'en 2027 dans le cadre du prochain CPIER de massif, en cours d'élaboration.

Pour 2021 et les années suivantes, l'État et le Département s'engagent à faire de la Savoie un département pilote du déploiement du « programme Montagne » en cours d'élaboration par l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Sur le sujet des centres de vacances, il convient d'insister sur la situation délicate dans laquelle ils se trouvent du fait de la crise sanitaire et alors qu'ils représentent un enjeu important en Savoie. En effet, le département compte 150 centres répartis sur tout le territoire et est le premier département de France pour l'accueil des classes de neige et de montagne (environ 87 000 nuitées en année pleine). Le Département portera une attention toute particulière sur ce sujet et sur le tourisme jeune de façon plus générale.

De son côté, l'État soutient le développement des capacités d'accueil et la diversification des activités dans les centres de vacances et refuges dans le cadre de projets éducatifs et d'activités physiques de pleine nature sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, à travers la mise à disposition d'un conseiller pédagogique au profit de l'association savoyarde des classes de découverte pour l'organisation de voyages de découverte avec nuitées.

En outre, l'État a soutenu en 2020 les centres de vacances à hauteur de 460 000 € à travers le déploiement des plans « vacances apprenantes » et « colos apprenantes », ces dispositifs ayant vocation à être reconduit en 2021.

Enfin, l'État apporte une aide financière d'urgence pour les organisateurs de colonies de vacances et de séjours de découverte à travers un appel à projets doté de 15 M€ à l'échelle nationale.

Rénovation du patrimoine

Alors que la culture est l'un des secteurs les plus touchés par la crise, la relance passera nécessairement par le patrimoine, alliant activité dans les territoires et attractivité de la France. Le patrimoine a non seulement besoin d'être soutenu pour sa reprise d'activité, mais il a besoin d'être entretenu et restauré pour continuer de garantir le rayonnement international de la France.

Qu'il s'agisse de patrimoine inscrit, classé ou non protégé, le Département intervient dans le cadre de plusieurs dispositifs pour accompagner les territoires à les préserver.

De son côté, l'État a fait de la rénovation du patrimoine l'une des trois priorités des dotations de soutien à l'investissement local en 2020 ce qui a permis de soutenir 13 projets en Savoie pour un montant total d'aide d'1 M€ représentant un investissement de 5 M€.

Cette priorité du soutien à la rénovation du patrimoine sera maintenue en 2021 et en 2022 au profit des projets portés par les communes et les intercommunalités.

Article 7 : développement des circuits courts et d'une alimentation de qualité

La garantie d'une alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale fait partie des missions que l'État s'est fixé dans le cadre du plan de relance et répond aux attentes fortes de nos concitoyens. Pour réaliser cette ambition, il est nécessaire d'investir dans des outils permettant d'accélérer la transition agro-écologique de nos modèles de consommation et de production.

C'est à cet effet que le Département a initié depuis 2019 une démarche « De la terre à l'assiette » de développement des circuits courts. Cette démarche partenariale impliquant les collectivités savoyardes et les acteurs de l'agriculture a permis de préparer un cadre d'actions de références permettant d'agir du producteur au consommateur dans l'intérêt de chacun. Les premières actions concrètes de cette ambition partagée seront engagées prochainement. Par ailleurs, le Département et certains EPCI devraient déposer chacun rapidement, une candidature à un projet alimentaire territorial (PAT). La complémentarité de ces démarches et notamment l'articulation des PAT territoriaux et du PAT départemental permettra à chacun de mettre en œuvre, à la bonne échelle, les actions nécessaires à la réussite de cet ambitieux projet partenarial sous une gouvernance partagée et animée par le Département.

L'État accompagnera le Département et les territoires de la Savoie souhaitant s'engager dans un projet alimentaire territorial dans le cadre de l'appel à projets relatif aux projets alimentaires territoriaux mis en œuvre à travers le plan France Relance.

Par ailleurs, et notamment dans le cadre de l'amélioration permanente des outils de production, le Syndicat mixte de l'abattoir de Chambéry dont le Département de la Savoie est membre à 75 % vient de valider un programme pluriannuel d'investissement d'un montant d'environ 2,5 M€. Ce projet permettra à la fois de sécuriser l'abattoir vis-à-vis des règles sanitaires en vigueur et d'améliorer la protection animale mais également de le développer pour répondre aux exigences actuelles des agriculteurs et des populations.

Dans ce cadre, l'État s'engage à accompagner les abattoirs du département dans l'élaboration de leurs projets de modernisation afin qu'ils puissent faire l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'appel à projets du plan France Relance mis en œuvre au niveau régional et dédié à la modernisation des abattoirs.

Enfin, chaque année, le Département de la Savoie produit près de 1,8 million de repas pour les collégiens. La restauration scolaire permet de répondre à des besoins sociaux et sanitaires grâce à la fourniture quotidienne de repas équilibrés et à un coût abordable pour les familles (3,20 €).

Le Département a voté en 2019 un Plan collège qui prévoit la mise en place de cuisines mutualisées dans les territoires (ateliers culinaires départementaux) visant à améliorer la qualité des repas servis (50 % de denrées issues des circuits courts ou sous signe de qualité de type AOP/IGP et 40 % de produits bio à compter de 2022 dans tous les ateliers culinaires). Ces cuisines mutualisées permettront par ailleurs de sécuriser la production sur le plan sanitaire et de garantir la continuité de service.

L'atelier culinaire de Chambéry sera livré en septembre 2022 et desservira 20 collèges pour un budget de 7,5 M€. L'atelier culinaire de Maurienne sera, quant à lui, livré en septembre 2023 et permettra de desservir les 5 collèges du territoire avec une mise aux normes des cuisines des collèges pour un montant total de 4 M€. Les territoires de Tarentaise et d'Albertville/Ugine feront l'objet d'étude d'opportunité pour la création de cuisines mutualisées à plus longue échéance.

COHÉSION DES TERRITOIRES

Article 8 : amélioration de la résilience sanitaire

L'épidémie de la Covid-19 a mis en lumière la nécessité de renforcer la résilience sanitaire au niveau national, comme au niveau des territoires. Dans cette crise, les citoyens ont pu compter sur l'engagement de nos soignants et des personnels des établissements sociaux et médico-sociaux du personnel des agences régionales de santé (ARS), et sur la mobilisation des conseils départementaux. La préservation de la santé de nos aînés, en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) tout comme à domicile, a ainsi suscité une coopération d'ampleur en Savoie. Le Département s'est fortement mobilisé aux côtés de l'État et de ses établissements pour assurer une aide à nos concitoyens les plus fragiles et les plus exposés. Au-delà de l'engagement financier de l'État particulièrement important dans le cadre de cette crise, le Département, quant à lui, a mobilisé les capacités d'analyses par la méthode PCR de son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour aider le centre hospitalier de métropole Savoie à répondre à l'augmentation des tests à réaliser.

Cette mobilisation s'appuie sur des pratiques ancrées de coopération entre les acteurs locaux, à l'échelon départemental. Il convient de les maintenir voir de les renforcer notamment grâce à la Conférence Territoriale de Santé.

Afin de renforcer la résilience sanitaire des établissements en Savoie, et en particulier des structures médico-sociales, l'État s'engage à accompagner financièrement le CHAM pour la reconstruction de ses EHPAD d'Albertville et de Moûtiers avec une enveloppe d'aide de 4 M€ par projet.

Article 9 : renforcement des mobilités douces et des infrastructures de transport

Les mobilités d'avenir ont vocation à être de plus en plus respectueuses de l'environnement pour répondre aux défis du changement climatique et de la pollution de l'air. L'État a souhaité, à travers le plan de relance, favoriser le développement de l'usage du vélo et des transports collectifs et être à la hauteur de l'enjeu d'un service de qualité et des équipements correspondant aux besoins.

L'État et le Département, dans le cadre de leurs politiques d'aménagement du territoire, accompagnent les collectivités territoriales pour développer les mobilités douces.

Ainsi, le Département porte la maîtrise d'ouvrage d'aménagements de pistes cyclables, ainsi que des projets de développement de nouvelles mobilités.

Il a en particulier décidé de renforcer sa politique cyclable au travers de son Plan vélo. Les enjeux concernent à la fois les déplacements du quotidien, domicile-travail, et par extension tous déplacements utilitaires, de loisirs et touristiques qu'ils s'adressent aux Savoyards ou aux touristes. A cet égard les projets de la communauté de communes des versants d'Aime et de celle des vallées d'Aigueblanche sont ainsi éligibles au Plan vélo du Département.

Pour relever ces défis, le Département investira 3,5 M€ par an pour notamment :

- achever les véloroutes ViaRhôna, V62 et V63 sous maîtrise d'ouvrage départementale,
- renforcer le soutien financier aux porteurs de projets d'infrastructures cyclables structurantes à l'échelle intercommunale, intercommunautaire ou interdépartementale,
- améliorer l'accessibilité à vélo des collèges.

Dans le cadre de leurs politiques de mobilités douces, le Département et l'État poursuivent également le développement des aires de covoiturage.

Le Département financera aussi les aménagements à l'intérieur et à proximité des collèges : le Plan vélo collèges porté par le Département se traduit par des équipements à l'intérieur des établissements publics (200 000 € par an), et le financement d'aménagements urbains sur les tronçons du « dernier kilomètre » (tous collèges éligibles, financés dans l'enveloppe du Plan vélo).

En matière de mobilités douces (voies vertes, covoiturage...) l'État a déployé 230 000 € en 2020 au profit des projets portés par les collectivités territoriales et d'ores et déjà 2,4 M€ en 2021. Ce soutien se poursuivra dans les années à venir.

Par ailleurs en Savoie, sur le réseau des véloroutes structurantes, l'itinéraire V67 en Maurienne retenu au schéma national fait l'objet d'un programme porté par le Syndicat du Pays de Maurienne,

avec le soutien du Département et de la Région (cette dernière évoquant la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux) et de l'État, dans le cadre du partenariat « Démarche Grand Chantier » Lyon-Turin. Ainsi, les études préalables sont prises en charge à 30 % par le Département et à 50 % par l'État dans le cadre du FAST dédié au Grand Chantier. Le Département intervient ainsi d'ores et déjà sur l'étude de maîtrise d'œuvre de l'itinéraire mauriennais et qui se finalise en 2021 (115 000 € dans le CTS). L'État et les partenaires de la démarche « Grand Chantier » interviendront dès 2021 en cofinancement des études puis ultérieurement pour les travaux.

Concernant les infrastructures ferroviaires, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par SNCF Réseau, la requalification d'Albertville – Ugine envisagée initialement sur 10 ans est accélérée, avec 4 M€ de travaux à réaliser d'ici 2023, sur les 4,5 M€ prévus au total. L'État s'engage à financer 30 % du montant des travaux, le Département et l'agglomération interviendront à hauteur de 35 %, la Région à hauteur de 30 % et la SNCF à hauteur de 5 %.

En outre, dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°18 à Viviers-du-Lac, l'État s'est engagé fin 2020 à soutenir ce projet à hauteur de 6 M€.

Par ailleurs, l'État et le Département de la Savoie soulignent l'importance de la réalisation du Lyon-Turin dans le plan France Relance, qui en a rappelé les enjeux essentiels. Le projet de nouvelle liaison ferroviaire est stratégique pour améliorer l'environnement des vallées alpines et sécuriser les flux de transports entre la France et l'Italie, qui reposent aujourd'hui quasi exclusivement sur les passages routiers. Le chantier est engagé. Les marchés des travaux principaux de percement côté France doivent être signés début 2021, calendrier propice à une mobilisation du plan de relance pour accélérer les travaux.

Article 10 : inclusion numérique

L'innovation et la transformation numérique doivent permettre aux territoires, non seulement d'améliorer le service public, mais aussi de réduire la fracture numérique en accompagnant les populations les plus éloignées de ces outils. Le développement d'infrastructures très haut débit et des usages numériques sont des enjeux considérables mis en avant par la crise sanitaire du moment. La numérisation et la digitalisation des administrations sont également des enjeux de compétitivité autant que de cohésion.

Le Département de la Savoie met en œuvre de nombreuses actions sur ce sujet et notamment :

- le déploiement du Très Haut Débit sur les zones AMEL,
- le développement du PASS numérique pour permettre aux usagers de disposer des connaissances nécessaires à l'usage des services numériques en pleine expansion,

- le soutien aux investissements pour les maisons de services publics ou France Services et pour les lieux de médiation numérique,

- le développement de l'inclusion numérique à travers diverses actions dont notamment le soutien à l'agence alpine des territoires (AGATE), en tant qu'opérateur départemental sur ces questions d'inclusion numérique,

- la poursuite du développement par l'administration départementale d'outils numériques au service des populations ou des collectivités,

- le déploiement de tablettes numériques dans les collèges.

De son côté, l'État déploie d'importants moyens financiers pour accélérer la transition numérique des territoires à travers :

- le programme « France Très Haut Débit » qui vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Dans ce cadre, l'État mobilise au niveau national 3,3 Md€ qui permet, dans la zone conventionnée avec Orange (zone AMII) le déploiement de la fibre dans 42 communes. Ainsi, au 31 décembre 2020, ce sont 100 000 logements qui sont raccordables soit 92 % de l'objectif fixé pour cette zone, en complément de la zone AMEL couverte par le Département,

- le programme « France Mobile » qui permet le déploiement de la 4G et qui mobilise à l'échelle nationale 3 Md€. En Savoie, 24 nouveaux pylônes ont ainsi été attribués et sont en cours de déploiement,

- le déploiement du Pass Numérique qui a permis de soutenir l'action engagée dans ce domaine par le Département et par Grand Chambéry à hauteur de 100 000 €,

- le développement des Tiers Lieux qui a permis de soutenir, à hauteur de 250 000 €, le Dynamo de Chambéry,

- le développement des maisons de service au public et des espaces France Services qui sont au nombre de 22 pour assurer un service public de proximité. Dans ce cadre, l'État a déployé 660 000 € et poursuivra son soutien financier en 2021 et 2022.

En outre, dans le cadre du plan France Relance, l'État déploie plusieurs appels à projets visant à soutenir l'inclusion numérique à travers :

- un appel à projets spécifique déployé en 2021 au profit de la numérisation des écoles,

- un appel à projets visant à accélérer la numérisation des collectivités territoriales,

- un appel à projets visant à soutenir la numérisation des commerces,
- un appel à projets visant à assurer la formation et le déploiement de conseillers numériques France Services dans les territoires pour soutenir les savoyards dans leurs usages quotidiens du numérique. Dans ce cadre, l'État et le Département s'engagent à coordonner le déploiement de ce dispositif en Savoie pour assurer un maillage fin du territoire, conformément au schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-piloté par le Département et l'État,
- le déploiement du service public numérique "Aidants Connect" qui permet de sécuriser les professionnels qui accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives.

Dans ce cadre, l'État s'engage à accompagner les acteurs savoyards qui souhaitent porter des projets dans le domaine du numérique dans le cadre du plan France Relance.

Article 11 : le rôle du Département dans la commande publique

Le Département est le premier donneur d'ordre public avec un budget d'investissement en 2021 de 152 M€ dont plus des deux-tiers en maîtrise d'ouvrage directe, essentiellement dans le secteur du bâtiment, des travaux publics et de la transition écologique.

Par ailleurs, afin de soutenir la trésorerie des entreprises dans cette période de crise, il a été décidé de prolonger la possibilité de leur verser des avances jusqu'à 30 % du montant du marché.

Au titre du plan « France Relance », l'État s'engage également à soutenir la commande publique à travers les dotations de soutien aux collectivités territoriales qui s'élèveront en 2021 à plus de 20 M€.

En outre, en tant que donneur d'ordre et dans le cadre du plan France Relance, l'État conduira en 2021 et 2022 d'importants travaux de rénovation énergétique de ses bâtiments et de ceux de ses opérateurs. En Savoie, cela représentera sur deux ans un investissement de près de 18 M€ pour rénover le patrimoine immobilier de l'État.

Article 12 : l'enseignement supérieur

Le Département soutient le développement de son université de territoire, forte de près de 15 000 étudiants dont 10 000 sur les 2 campus savoyards, depuis plus de 30 ans. Après un investissement récent important pour améliorer des conditions de travail et de vie pour les enseignants et les étudiants sur le campus du Bourget-du-Lac, l'enjeu pour les 15 prochaines années est de restructurer et remettre à niveau le campus historique de Jacob-Bellecombette, totalement inadapté aux conditions de vie et d'enseignement actuel.

Une étude globale menée par la SCET fait état d'un besoin d'environ 120 M€ pour inscrire ce campus dans le XXIème siècle.

Le Département a déjà prévu de soutenir, dans le cadre de son Plan pluriannuel d'investissement, les premières opérations à hauteur de 10 M€.

Au titre de France Relance, l'État mobilisera en 2021 une enveloppe de 1,5 M€ en soutien à la rénovation de plusieurs bâtiments de l'Université Savoie Mont-Blanc (sur des bâtiments situés à Chambéry, Jacob-Bellecombette).

En outre, l'État et le Département accompagneront l'Université Savoie Mont-Blanc dans l'élaboration de ses projets d'investissement afin qu'ils puissent être inscrits dans le cadre du CPER, en particulier concernant le site de la rue Marcoz à Chambéry, le campus de Jacob-Bellecombette et le site du Bourget-du-Lac.

ENGAGEMENTS PARTAGÉS

Article 13 : soutien territorialisé au plan de relance

La territorialisation du plan de relance s'inscrit notamment par des mesures de soutien renforcées en faveur des collectivités territoriales, qui sont des acteurs essentiels pour répondre aux enjeux de transition écologique, de compétitivité et de cohésion de nos territoires.

Afin d'assurer la déclinaison territoriale du plan France Relance, au profit notamment des projets portés par les collectivités territoriales en Savoie, l'État a déployé en 2020 une dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local qui a permis d'apporter un soutien financier de 2,4 M€ au profit de 24 projets portés par les collectivités territoriales savoyardes représentant un total de 12,9 M€ d'investissements publics.

Ce financement intervient en complément des dispositifs de droit commun (DSIL, DETR) qui ont permis de financer 172 projets portés en 2020 par les collectivités territoriales savoyardes à travers un soutien financier de l'État de 11,5 M€ représentant un montant total d'investissements publics de 73 M€.

En 2021, ces moyens financiers seront renforcés pour atteindre environ 18 M€ en soutien aux projets portés par les collectivités savoyardes du bloc communal (communes, intercommunalités) à travers :

- la dotation d'équipement des territoires ruraux (environ 8 M€),
- la dotation politique de la ville (environ 740 000 €),

- la dotation de soutien à l'investissement local (environ 4 M€),
- la dotation exceptionnelle de soutien à l'investissement local (environ 2 M€),
- la dotation de soutien à l'investissement local dédiée à la rénovation énergétique des bâtiments des communes et intercommunalités (environ 4 M€).

Le Département a recensé les projets qu'il porte ou portés par des collectivités savoyardes sur lesquels il est sollicité pour intervenir financièrement au titre de ses différents dispositifs. Ce travail d'inventaire est un bon indicateur des projets en cours ou prêts à être mis en œuvre dans le département et permettra à l'État et au Département de s'interroger sur leurs capacités respectives à y contribuer au titre de leurs dispositifs respectifs.

Le Département de la Savoie accompagne de son côté les projets des communes et intercommunalités grâce à de nombreux dispositifs au titre de la solidarité territoriale et du développement durable des territoires. De nombreux dispositifs sont en place, au premier desquels le fonds départemental d'équipement des communes (le FDEC doté de 5 M€ en 2021), les contrats territoriaux de Savoie (les CTS dotés de 7,6 M€ en 2021), le nouveau dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie » (PVDS doté de 3 M€ en 2021). Ce triptyque permet au Département de disposer d'une offre structurée, claire et lisible d'outils de financement au service des territoires et de leurs collectivités et d'agir de façon souple et réactive face aux enjeux et besoins de ces derniers. D'autres dispositifs complètent ces outils et notamment des programmes de financement thématiques (sport, jeunesse, environnement, culture, patrimoine...) qui mobilisent chaque année plusieurs millions d'euros de crédits départementaux.

De plus, le Département de la Savoie est partenaire de l'État dans la mise en œuvre de la démarche Grand Chantier Lyon-Turin telle que décidée par le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). Le contrat de territoire Maurienne (CTM) dédié à l'accompagnement du Lyon-Turin comporte un volet chantier mais aussi un volet pour le territoire de la Maurienne. Sur le contrat en cours d'achèvement en 2021 de 40,7 M€, le Département s'est engagé à apporter 7,1 M€ et l'État 12,5 M€, sachant que la prochaine génération de ce contrat pourra être portée à une enveloppe globale pour 6 ans établie entre 60 et 80 M€ (dont un financement de 15 à 20 M€ du fonds d'accompagnement et de soutien au territoire (FAST), mis en place par l'État pour les mesures spécifiques d'accompagnement du Lyon-Turin).

Enfin, le Département de la Savoie apporte son soutien à l'ingénierie via ses financements possibles dans le cadre des contrats territoriaux de Savoie mais aussi grâce aux subventions qu'il accorde à l'agence alpine des territoires (AGATE), agence d'expertise technique départementale au service des collectivités savoyardes ou encore au conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou à l'antenne de Savoie d'Auvergne Rhône-Alpes entreprises (ARAE).

Il soutient aussi, dans le cadre du Conseil Savoie Mont-Blanc l'agriculture et la forêt à l'échelle Savoie / Haute-Savoie pour plusieurs millions d'euros par an dans une logique de développement d'une agriculture et d'une forêt de qualité par le renforcement des filières notamment ou l'action sur le pastoralisme qui représente un secteur majeur dans ses territoires.

De son côté, l'État mobilisera ses services et ceux de ses opérateurs pour apporter une aide en ingénierie au profit des territoires de la Savoie, notamment dans le cadre des programmes portés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires :

- Action Cœur de Ville qui se déploie à Chambéry,
- Territoires d'industrie qui se déploie en Maurienne,
- Petites Villes de demain, au bénéfice de 14 communes en Savoie.

Pour 2021 et 2022, l'État et le Département de la Savoie s'attacheront à poursuivre voire renforcer le soutien au financement de projets portés par les collectivités territoriales dans le cadre des priorités du plan de relance et coordonneront au plus près leurs interventions, en particulier à travers les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pour renforcer les effets leviers des financements publics, en particulier au bénéfice des plus petites collectivités.

Par souci de simplification et afin d'articuler au mieux les interventions respectives de l'État et du Département, les périmètres des CRTE seront identiques à ceux des 7 territoires de projets que comptent la Savoie et sur lesquels le Département de la Savoie a contractualisé depuis 2002 dans le cadre de ses CTS. En effet, ces territoires de projets correspondent à des bassins de vie réels et à des lieux éprouvés de coordination des politiques et actions publiques.

Article 14 : soutien à l'emploi et au tissu économique

L'une des principales ambitions du plan de relance et du présent accord est de soutenir l'emploi et les entreprises de la Savoie. Alors que la crise sanitaire a fragilisé le tissu socio-économique du fait d'un fort ralentissement de l'activité, le gouvernement a d'ores et déjà apporté plusieurs réponses pour soutenir les employeurs et les salariés. La prévention des licenciements économiques passe notamment par le développement des mesures d'activité partielle, du fonds de solidarité et des prêts garantis par l'État qui représentent, de manière directe et indirecte, un soutien financier de l'État de plus d'1,5 Md€ depuis mars 2020 et qui se poursuivra en 2021. Le Département de la Savoie est, pour sa part, engagé de longue date en faveur de l'insertion par l'emploi dans le cadre notamment de son plan départemental d'insertion et des financements européens qu'il obtient pour compléter ses propres financements en la matière.

En outre, l'État s'engage à déployer massivement en Savoie le plan « 1 jeune, 1 solution » qui vise à investir massivement dans les compétences et la formation des jeunes. Pour l'année 2020, ce sont :

- 90 jeunes qui ont pu bénéficier de contrats aidés, 644 qui ont pu être accompagnés par les missions locales dans le cadre du dispositif de la garantie Jeunes, 438 qui ont bénéficié d'un accompagnement intensif par Pôle emploi,
- 910 aides à l'embauche déposées par des employeurs du département représentant une aide financière apportée par l'État de 3,6 M€,
- 1 167 contrats bénéficiaires de la prime à l'apprentissage soit une aide financière apportée par l'État d'environ 7,5 M€.

En 2021, le déploiement de ce plan s'accélèrera pour soutenir l'insertion professionnelle des jeunes savoyards.

L'État et le Département s'engagent à porter une attention particulière aux jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE) dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution ».

L'ensemble des chantiers inscrits à l'accord de relance doit permettre de soutenir l'activité économique en Savoie.

L'État et le Département de la Savoie s'engagent à favoriser au mieux l'implication des entreprises du territoire, notamment les petites et moyennes entreprises, sur ces projets. L'insertion de clauses sociales, écologiques et de sécurité sanitaire sera recherchée dans tous les marchés liés au plan de relance.

Une attention particulière sera également portée aux entreprises qui feront appel aux dispositifs d'aide à l'apprentissage et à la formation professionnelle ainsi qu'à celles qui favoriseront l'insertion de publics cibles tels que les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). L'action de l'antenne de Savoie d'Auvergne Rhône-Alpes entreprises à laquelle le Département contribue annuellement à hauteur de plus d'1 M€ sera essentielle en la matière.

En outre, l'État s'engage à accompagner les entreprises savoyardes dans leur candidature aux différents appels à projets ouverts dans le cadre du plan France Relance.

D'ores et déjà, cet accompagnement s'est concrétisé par la sélection de plusieurs projets industriels savoyards soutenus par l'État dans le cadre du plan France Relance au bénéfice de 6 entreprises pour un montant d'environ 4 M€. Cet accompagnement et ce soutien financier de la part de l'État aux entreprises savoyardes se poursuivent en 2021 et en 2022 à travers les différents appels à projets ouverts dans le cadre de France Relance.

Article 15 : soutien aux personnes défavorisées

Afin de soutenir les personnes les plus fragiles et les plus exposées face à la crise, l'État et le Département accompagnent et soutiennent les accords locaux (associations, collectivités, entreprises...) dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des projets susceptibles de concourir à la prévention, la prise en compte et la résorption des difficultés économiques et sociales des publics vulnérables.

A cet égard, l'État et le Département s'engagent à suivre les projets émergeants en matière de lutte contre la pauvreté, de développement de l'hébergement d'urgence, d'aide alimentaire ou encore d'accès aux droits.

Ainsi en 2020 en matière d'aide alimentaire, l'État a soutenu les ménages savoyards les plus modestes à travers des chèques services alimentaires à hauteur de 500 000 €.

En outre, en 2020, l'État a mobilisé en Savoie 650 000 € dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté en appui aux projets portés par le Département.

Par ailleurs, dans le cadre de France Relance, l'État a soutenu financièrement 20 projets portés par des associations savoyardes en 2020 pour un soutien financier de 200 000 €.

Ce soutien financier sera poursuivi en 2021 notamment dans le cadre de l'appel à projets régional sur le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté.

MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD

Article 16 : pilotage de la mise en œuvre de l'accord-cadre État Département et CRTE

Les services de l'État en lien avec ceux du Département établissent un inventaire commun des projets territoriaux susceptibles de relever de ce plan de relance et d'obtenir à ce titre des financements complémentaires.

Ceux-ci feront l'objet d'une triple classification :

- évaluation de la maturité du dossier en vue d'un engagement rapide des investissements retenus,
- répartition géographique équitable et tenant compte des enjeux spécifiques des 7 territoires tels qu'identifiés dans les CTS et dans les CRTE,
- correspondance avec les 3 orientations stratégiques de l'État et les priorités départementales :

- transition écologique : rénovation énergétique, préservation de la biodiversité alpine, gestion de la ressource en eau,
- compétitivité : rénovation et diversification du modèle touristique, compétitivité des entreprises savoyardes, valorisation des productions locales...
- cohésion sociale et territoriale : consolidation de l'offre universitaire, renforcement des mobilités douces, inclusion numérique, renforcement du maillage médico-social....

Dans un objectif de souplesse et de simplification, les engagements présentés dans l'accord-cadre pourront à tout moment être adaptés et complétés pour tenir compte des évolutions de la situation nationales ou des conditions locales particulières.

Un comité de pilotage « Savoie Relance » présidé par le Préfet de la Savoie et le Président du Conseil départemental est chargé de suivre la réalisation des actions inscrites dans ce plan et de s'assurer de la bonne articulation de leurs aides respectives et de mise en œuvre d'une cartographie permettant d'éclairer les collectivités sur le rôle de chacun des signataires du présent accord.

Pourront y être associés tous les acteurs dont la participation serait de nature à favoriser le déploiement territorialisé du plan de relance en Savoie.

En outre, afin d'associer largement les acteurs socio-économiques au suivi du déploiement du plan France Relance en Savoie, la conférence économique et sociale, co-présidée par le Préfet et le Président du Conseil départemental, est investie du rôle de comité départemental de suivi du plan de relance. Elle se réunit à échéances régulières pour faire le point de l'avancée des mesures et permet d'identifier toute difficulté de déploiement.

Article 17 : évaluation

Un premier point d'étape sera réalisé au printemps 2021. Néanmoins, à tout moment, les parties conviennent que les articles de cet accord de relance pourront être revus pour s'adapter aux évolutions de la situation locale et des priorités d'actions des signataires.

Un bilan de l'accord de relance sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

Article 18 : communication

Afin d'assurer une territorialisation efficace du plan de relance, l'un des enjeux est de faire connaître ses mesures mais aussi l'engagement du Département et de l'État autour des priorités de ce plan, afin que les acteurs locaux puissent obtenir le meilleur soutien à leurs projets, dans le respect des compétences attribuées à chacun par la loi.

Les signataires s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce plan et de la mise en œuvre de l'accord. Ils contribueront ainsi à permettre à nos concitoyens de mesurer l'avancée concrète de cette ambition collective.

Pour chacun des projets inscrits dans le cadre de l'accord départemental de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance et respectera la charte graphique définie par le service d'information du gouvernement (SIG).

Fait à Sainte-Hélène-du-Lac, le 5 mars 2021

Hervé GAYMARD
Président du Département de la Savoie

Pascal BOLOT
Préfet de la Savoie